

Flash info Avril 2023

Pas de boîte aux lettres disponible durant le mois d'avril 2023

Pour tout dépôt de requêtes, déposer le document à l'accueil du tribunal (durant les heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h)

ou

par envoi postal (envoi en recommandé avec accusé réception)

ou

Par transmission électronique sur l'application informatique Télérecours citoyen (*moyen à privilégier en cas d'urgence*)

Veillez nous excuser de la gêne occasionnée.